



Marina de Portneuf (CMVQP Inc.)  
100, Route du Quai CP 1097  
Portneuf, QC, G0A 2Y0

No. Puce : S-22 : \_\_\_\_\_

No. Autocollant : \_\_\_\_\_

### RAMPE DE MISE À L'EAU SAISON 2022

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ QC Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\_\_\_ Rampe saisonnière : 20 pieds et moins \$304,41 (15,22+30,37) \$350

\_\_\_ Rampe saisonnière : 20 pieds à 30 pieds \$413,13 (20,66+41,21) \$475

\_\_\_ Rampe saisonnière : 30 pieds et plus \$565,34 (28,27+56,39) \$650

\_\_\_ CONTRIBUABLE DE PORTNEUF sur présentation d'une preuve du compte de taxes :

\_\_\_ Rampe saisonnier résident de Portneuf : \$ 152,21 (7,61+15,18) \$175

\_\_\_ Rampe chasseur (à partir de septembre) : \$ 152,21 (7,61+15,18) \$175

**\*DES FRAIS DE \$20 pour la puce** à l'obtention de celle-ci seront appliqués la première année. Ces frais seront répétés si perte ou bris de la carte ou puce.

Mode de paiement : Argent\_\_\_ Débit\_\_\_ Chèque\_\_\_ Crédit : MC\_\_\_ Visa\_\_\_ Autre\_\_\_

Marque et modèle : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_ Couleur \_\_\_\_\_

Nom de l'employé : \_\_\_\_\_

1. *Le contrat d'utilisation de la rampe de mise à l'eau ne s'applique qu'au signataire mentionné sur ce document; il n'est pas transférable. La marina se garde le droit d'annuler le contrat sans remboursement pour non-respect des règlements, des membres et du personnel de la marina. La marina de Portneuf, par ce contrat, ne se porte pas responsable de tout bris ou vol de l'embarcation, de la remorque et du véhicule et ce, pour toute la durée de la présente saison.* \_\_\_\_\_
2. *Toute personne permettant à un autre plaisancier de bénéficier de l'accès à la rampe sans payer pourra se voir retirer son privilège d'utilisation de la clé de la rampe et le contrat pourra être résilié. Aucun remboursement ne sera fait.* \_\_\_\_\_



Marina de Portneuf (CMVQP Inc.)  
100, Route du Quai CP 1097  
Portneuf, QC, G0A 2Y0

3. Les remorques doivent, en tout temps, être dans les stationnements prévus à cette fin ou sur le stationnement près de l'enclos à bateau à l'extrémité de la route du Quai. \_\_\_\_\_
4. Il est interdit de jeter des parties de poissons éviscérés dans le bassin de la marina ou dans les poubelles du parc récréotouristique. \_\_\_\_\_ Les propriétaires de bateaux non munis d'un silencieux fixe et en bon état de fonctionnement, se verront interdire l'accès au bassin de la marina. \_\_\_\_\_
5. Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans \_\_\_\_\_
6. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse en tout temps sur les quais et le terrain de la Marina \_\_\_\_\_
7. La vitesse maximale permise dans le bassin est de 5km/h \_\_\_\_\_
8. Il est interdit de pêcher et de se baigner dans le bassin \_\_\_\_\_
9. Les bateaux qui utilisent la rampe de mise à l'eau doivent demeurer amarrés à quai que le temps nécessaire pour descendre ou remonter du bassin de la Marina \_\_\_\_\_
10. Les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau sont responsables de tous dommages causés aux installations de la Marina, ainsi que tout déversement par eux-mêmes, leur embarcation ou leurs véhicules \_\_\_\_\_
11. Les quais de la Marina sont privés. Les utilisateurs de la descente doivent limiter leurs déplacements entre leur embarcation amarrée et la descente des bateaux de la Marina \_\_\_\_\_

**Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les termes de ce contrat.**

**Signature**

\_\_\_\_\_